

**Service Client Contrat**

BP 40152
13631 ARLES CEDEX
Tél. : 09 69 39 49 49
www.macif.fr

Vos références

Sociétaire n° 2147862

THOMAS THIBAUT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

ATTESTATION DE GARANTIE D'ASSISTANCE AU VEHICULE ET A SES OCCUPANTS

La Macif, représentée par JEAN-PHILIPPE DOGNETON, Directeur Général, certifie que le véhicule DQ-200-SL assuré à la Macif, ainsi que toute personne transportée dans celui-ci, bénéficient des prestations d'assistance mises en œuvre par Macif Assistance dans les conditions et limites fixées par le contrat.

La garantie d'assistance au véhicule et à ses occupants est accordée en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne, ainsi qu'en Suisse et dans les états du Vatican, Saint-Marin, Monaco, Andorre, Liechtenstein, et dans les autres pays mentionnés au recto de la carte verte et dont le sigle n'a pas été rayé.

La garantie d'assistance au véhicule et à ses occupants couvre l'assistance matérielle, en cas d'immobilisation du véhicule assuré ou d'indisponibilité du conducteur du véhicule assuré par suite de maladie ou d'accident.

De plus, s'il s'agit d'une panne ou d'une crevaison, les garanties sont accordées également sans franchise kilométrique.

Cette garantie est accordée par Macif Assistance à l'occasion d'un déplacement et pour un événement lié à l'utilisation du véhicule assuré.

Elle est mise en œuvre par appel téléphonique au numéro :

* pour la France 0 800 774 774
* de l'étranger +33 5 49 774 774

L'échéance annuelle du contrat est fixée au 1er avril.

Fait à Niort, le 31 octobre 2019

Le Directeur Général
JEAN-PHILIPPE DOGNETON